

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 9674 du 4 février 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1400134S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 98263 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325245S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mars 2014:

Morel, Jean-Noël	Nigend : 122 676	Numéro de livret de solde : 5 254 588
------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2014:

Seguy, Florian	Nigend : 301 344	Numéro de livret de solde : 8 090 083
Piron, Loïc	Nigend : 238 571	Numéro de livret de solde : 8 087 019
Mauffrey, Olivier	Nigend : 300 116	Numéro de livret de solde : 8 090 000

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2014.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*  
J.-P. RIDAO